

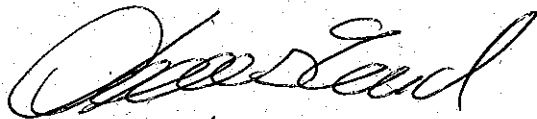
Québec, le 28 octobre 2010

Madame Anik Montmigny  
Directrice  
Cabinet du Leader parlementaire  
1035, rue des parlementaires, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

*Anik*  
Suite au dépôt d'une pétition le 23 septembre 2010 par le député de Mercier, concernant les aires marines protégées au Québec, je vous fais parvenir la réponse à la pétition afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8 R.A.N.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



François Émond  
Directeur

Québec, le 28 octobre 2010

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Lemay  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

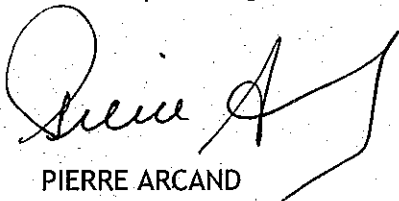
J'ai pris connaissance de la pétition déposée à l'Assemblée nationale le 23 septembre 2010 relativement aux aires marines protégées.

Plus spécifiquement, la pétition demande à l'Assemblée nationale d'exiger du gouvernement du Québec de se doter d'une stratégie sur les aires protégées propre au milieu marin et de collaborer avec le gouvernement du Canada, le cas échéant, afin de procéder rapidement à la création d'aires marines protégées.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs œuvre à l'établissement d'aires marines protégées en milieu marin depuis quelques années. De fait, à son initiative un groupe de travail bilatéral a été constitué en 2007 avec les ministères du Canada et du Québec concernés.

J'entends poursuivre les efforts pour renforcer la protection de la biodiversité marine qui constitue l'un des enjeux majeurs en cette Année internationale de la diversité biologique. Certaines orientations du futur plan d'action sur les aires protégées que le MDDEP est en train d'élaborer porteront spécifiquement sur cette problématique en vue de la résoudre.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de ma considération distinguée.



PIERRE ARCAND